

Date: 2 novembre, 2015

- DATE EFFECTIVE -

MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE MARGE POUR LE CONTRAT BAX ET INCIDENCE SUR LE FORMAT DU FICHIER QUOTIDIEN DES EXIGENCES DE MARGE POUR LES CONTRATS À TERME DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Conformément à l'[avis aux membres 128-15](#) émis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) annonçant une date effective du 30 novembre, 2015 pour les modifications visant la méthode de calcul des exigences de marge pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), la Bourse de Montréal (la Bourse) tient à rappeler à ses participants agréés et à ses participants agréés étrangers des changements connexes apportés au fichier des exigences de marge, publié quotidiennement sur le site de la Division de la réglementation de la Bourse de Montréal et décrits, de concert, dans la [circulaire 128-15](#).

Pour toutes questions, SVP communiquer avec le Centre d'assistance technique aux coordonnées dans la signature ci-dessous.

Merci.

Centre d'assistance technique

Sans frais : 1-877-588-8489

Téléphone : 514-871-7872

Courriel : samsupport@m-x.ca

